

M. Reilly (Ottawa-ouest): Monsieur l'Orateur, au sujet de la même objection, je crois qu'il sied mal au leader du gouvernement à la Chambre de reprocher aux députés de l'opposition de poser trop de questions; surtout le leader ministériel d'un gouvernement qui s'efforce si hardiment de cacher tant de choses. Des centaines de questions qui figurent au *Feuilleton*, l'une est inscrite à mon nom. On pourrait y répondre si l'un des multiples ministres et leurs satellites ou secrétaires d'un secrétaire se donnait la peine de téléphoner au Conseil de la radio-télévision canadienne. Je suggère au leader du gouvernement et à ses complices là-bas qu'ils feraient mieux, au lieu de se plaindre du grand nombre de questions des députés de l'opposition, d'essayer d'y répondre.

M. l'Orateur: C'est la période des questions orales. Le chef de l'opposition.

M. Hees: Que l'on réponde à celle-ci au pied levé.

QUESTIONS ORALES

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA QUESTION DE L'EXACTITUDE DES FORMULES TP4-U ÉMISES PAR LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE—LE CAS DE CERTAINS DESTINATAIRES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au sujet de quelque 2,000 employés visés dans ma question de la semaine dernière au sujet du bureau Delorimier de la Commission d'assurance-chômage à Montréal. Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il n'y a pas eu d'écarts dans ces 2,000 cas, ou dans la plupart d'entre eux, entre les formules TP4-U établies à Ottawa et les registres du bureau Delorimier en ce qui concerne des prestations et des retenues aux fins de l'impôt sur le revenu?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit l'autre jour au chef de l'opposition, on m'informe qu'on a découvert des erreurs au début de l'année avant l'expédition des formules TP4-U, et ces renseignements m'ont été confirmés. A cause des faits allégués dans la presse aujourd'hui et pendant la fin de semaine, j'ai réclamé une nouvelle enquête. On n'a pas encore identifié qui a prétendu qu'il y avait eu des erreurs. Une réunion aurait lieu mercredi prochain, paraît-il, pour traiter de cette question, et je serais très reconnaissant à tous ceux qui auraient des renseignements concrets ou précis établissant le contraire de me le faire savoir, afin que nous puissions prendre les mesures voulues pour remédier à la situation. Selon les renseignements dont je dispose maintenant, toutes les erreurs ont été rectifiées avant l'expédition des formules.

M. Stanfield: Étant donné que selon le ministre, le bureau régional possède des documents sur microfilm à l'appui de ces cas, pourrait-il assurer à la Chambre que

Questions orales

des microfilms sont à la disposition des fonctionnaires à Ottawa ou au bureau de Montréal?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, les renseignements que j'ai donnés récemment au député tiennent toujours. Je le répète, à moins que la réunion de mercredi prochain ou que l'enquête que j'ai ordonnée ne révèlent des faits nouveaux, ma réponse tient toujours.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre me dirait-il s'il est exact que dans 100,000 cas, on ne peut expédier les formules TP4-U au sujet des prestations versées ou des retenues pour fins d'impôt, parce que la Commission ne connaît pas l'adresse du prestataire? S'il en est ainsi, le ministre ou la Commission ne peuvent-ils d'aucune manière aider ces gens à remplir correctement leur déclaration d'impôt ou à réclamer un dégrèvement, lorsqu'il y a lieu?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, on ne m'a pas signalé un nombre pareil de cas. Je me renseignerai afin de pouvoir répondre au député.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE CONTRÔLE DES PRESTATIONS—LES APPELS—LES MÉTHODES D'ENQUÊTE—LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): J'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, monsieur l'Orateur. Peut-il dire, en fait, à la Chambre si le comité consultatif qui enquête sur les méthodes d'enquête a examiné en particulier l'affaire dont a parlé le chef de l'opposition? En outre, comme on a fait droit à plus de 50 p. 100 des appels entendus et que le comité, qui travaille à son enquête depuis une semaine, devait faire rapport aujourd'hui, le ministre sait-il quelque chose de ce rapport? Sait-il en particulier s'il a été déposé et si les auteurs font des recommandations à ce sujet?

• (1440)

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Cette question comporte deux ou trois parties. Pendant les mois de janvier et de février, 351 appels ont été interjetés auprès de la commission arbitrale à Hamilton, et 39 ont été approuvés. Au cours des deux mêmes mois, à Toronto, il y a eu 964 appels et 121 ont été approuvés. Le nombre total d'appels en janvier et février dans la région de Toronto et de Hamilton a été de 1,315, dont 160, soit 12 p. 100, ont été approuvés. Cette situation ressemble à celle que nous avons connue ces dernières années. Ces chiffres comprennent tous les appels, quel que soit leur motif. Je tiens à préciser que le chiffre de 2,000 appels, qui a été publié dans le journal l'autre jour—dont 1,000 auraient été approuvés dans la région de Toronto et de Hamilton—peut comprendre les personnes qui, ayant été jugées non admissibles, ont été réadmissibles au moment où elles ont commencé à chercher du travail. Je n'en suis pas certain, mais si elles n'ont pas interjeté appel, elles ne doivent pas être comptées dans le nombre des appels.